

DELIBERATION PORTANT SUR LES CRITERES ET LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE MASQUES AUX ETUDIANTS

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Les directives nationales (courrier du MESRI du 06/08/20) prévoient que l'étudiant doit s'équiper lui-même en masques de protection contre le COVID.

Cependant, soucieuse du bien-être de ses étudiants, et notamment des plus fragiles d'entre eux, l'UCA met à disposition de ces étudiants des masques lavables selon des critères définis par la présente délibération.

Vu la présentation de Laurent MOURET, Directeur de la DVU ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'adopter les critères et la procédure d'attribution de masques aux étudiants tels que définis en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 1

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2020-09-08-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**Procédure**  
**Achat de masques pour les étudiants**  
**rentrée universitaire 2020-21**

Les directives nationales (courrier du MESRI du 06/08/20) prévoient que l'étudiant doit s'équiper lui-même en masques de protection contre le COVID. Cependant, soucieuse du bien-être de ses étudiants, et notamment des plus fragiles d'entre eux, l'UCA met à disposition de ses étudiants des masques lavables :

4 masques lavables par étudiant, lavables 50 fois.

Critères :

- être boursier sur critères sociaux du CROUS aux deux échelons les plus élevés, soit les échelons 6 et 7 ou bénéficiaires d'une allocation annuelle du CROUS à ces deux échelons.

Cela représente 2500 étudiants (7 % des étudiants), soit 10 000 masques.

1000 masques supplémentaires seront achetés pour une distribution par le SSU et la DVU dans les situations où ces services l'estimeront nécessaire.

Les masques seront financés sur le budget CVEC-FSDIE Social de la DVU.

Les masques seront à retirer par les bénéficiaires directement auprès de leurs composantes qui disposeront de la liste de leurs étudiants boursiers aux échelons 6 et 7.

Les masques seront remis après vérification de l'inscription de l'étudiant dans la composante et de son statut de boursier, en échange d'une fiche de demande que l'étudiant aura préalablement remplie.

Annexe : fiche de demande de masques

**Demande de masques  
de protection contre le Covid-19**

Année universitaire 2020-21

Je soussigné(e) (Prénom NOM) :

né(e) le ...../...../..... à (ville de naissance/code postal/pays) :

**Adresse postale :**

**Composante d'étude à l'UCA (UFR, Ecole, Institut...) :**

**Formation suivie :**

**Année d'étude :**

**N° étudiant UCA :**

**Boursier ou bénéficiaire d'allocation annuelle du Crous :**  **Oui**  **Non**

**Echelon de bourse/allocation :**  **Echelon 6**  **Echelon 7**

, demande à bénéficier de l'attribution de 4 masques de protection contre le Covid-19 afin de pouvoir accéder aux locaux de l'université pour y suivre ma formation.

A Clermont-Ferrand, le ...../...../2020,

signature

Cadre réservé à l'administration :

Jour de la remise des masques :

Nombre de masques donnés :

Identité et signature de  
l'agent ayant remis les masques

Signature de l'étudiant attestant de  
la remise des masques

Document à remettre à la composante en échange des masques